



Cour provinciale du Manitoba

JUGE À LA COUR PROVINCIALE THOMPSON, Manitoba

Le Comité de nomination des juges invite les personnes qualifiées désirant devenir juge à la Cour provinciale du Manitoba, à Thompson, à poser leur candidature.

Le Comité de nomination des juges a la responsabilité de soumettre au procureur général une liste comportant le nom d'au minimum trois personnes et d'au maximum six personnes pour ce poste.

Les personnes intéressées doivent avoir pratiqué le droit à titre d'avocat pendant au moins cinq (5) ans au Manitoba, être membre en règle de la Société du Barreau du Manitoba et avoir le droit d'exercer le droit à titre d'avocat dans cette province, ou avoir une autre expérience équivalente.

Le mandat du Comité de nomination des juges est d'évaluer l'excellence professionnelle, la connaissance de la collectivité et les qualités personnelles des candidats, tout en tenant compte de la diversité de la société manitobaine (C275 – *Loi sur la Cour provinciale*).

Les personnes intéressées doivent être prêtes à résider à Thompson et être capables et désireuses de se rendre en automobile et en petit aéronef dans les cours de circuit de la province.

Les personnes choisies auront, entre autres, comme responsabilités judiciaires de traiter des affaires criminelles et des affaires relatives à la protection de l'enfance et des affaires relatives au droit de la famille.

Vous pouvez obtenir une demande de renseignement relative à la *candidature à la magistrature*, sur le site des tribunaux du Manitoba <http://www.manitobacourts.mb.ca> ou en communiquant avec :

Président, Comité de nomination des juges
Cour provinciale du Manitoba
408, avenue York, 5^e étage
Winnipeg (MB) R3C 0P9

Téléphone : (204) 945-3461
Télécopieur : (204) 945-0552
Courriel : roxanne.desrosiers@gov.mb.ca

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : LE 14 OCTOBRE 2016
UNE LISTE POURRAIT ÊTRE CRÉÉE POUR COMBLER UN AUTRE POSTE DE JUGE À LA COUR PROVINCIALE À THOMPSON DANS LE FUTUR.